

# Culture au poing

## Edito

Selon une récente étude de « Médecins du monde », deux tiers des personnes en situation précaire dépensent moins de 3,5 euros par jour pour se nourrir. 50% de ces adultes précaires et 20% de ces enfants n'ont pas mangé pendant au moins un jour au cours du dernier mois et ils présentent des pathologies aiguës en lien possible avec l'alimentation. C'est en France et en 2014. En mai, le nombre de chômeurs a encore augmenté de 24 000 personnes en plus ce qui représente une hausse de 4,1 % en un an. Les politiques mortifères d'austérité budgétaire broient tout sur leur passage, les plus fragiles, les plus pauvres, les plus vieux, les plus précaires. Elles n'épargnent pas non plus les salariés et les agents publics ; l'austérité salariale avait commencé bien avant l'austérité budgétaire. 15 % de perte de pouvoir d'achat mensuel dans la fonction publique depuis 2000. La répartition des richesses est à sens unique depuis une trentaine d'années. Oui, de l'argent, il y en a, dans les poches du patronat et des actionnaires !

François Hollande, président de tous les Français, a pourtant décidé d'obéir au doigt et à l'œil aux officines libérales, au Medef et à une commission européenne ultra-libérale.

Dernièrement, les cheminots, les professionnels du spectacle, les agents du Centre des monuments nationaux, les archéologues, les salariés de la Réunion des musées nationaux et beaucoup de personnels le 15 mai ont montré un chemin qui ouvre des perspectives en matière de droits sociaux nouveaux, de meilleures rémunérations et de carrières ou de projets de services publics qui prennent en compte les besoins réels des usagers. A chaque fois, la CGT est à leur côté. Ce chemin, nous allons continuer à le prendre pour imposer les revendications des personnels en matière de rémunérations et de carrières enfin reconnaissantes du travail des agents et aussi pour redonner du sens aux politiques culturelles victimes de dérives gestionnaires. Les dernières reculades de la ministre sur la levée des dérogations, et plus largement celles du gouvernement, sont inacceptables et nous n'entendons pas les accepter ; il en va là aussi du devenir de notre Ministère et de nos collègues.

A toutes et tous, salut et fraternité

Valérie Renault  
Secrétaire Générale

Le journal de la CGT-Culture

## Actu



### LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA, UN « OPERATEUR » CULTUREL TRES CONVOITE.

**L**e Centre national du cinéma, un « opérateur » culturel très convoité. Créé en 1946, dans le contexte particulier des accords Blum-Byrnes, le CNC est un établissement public à caractère administratif placé depuis 1959 sous la tutelle du ministère de la culture. A l'origine, le CNC n'était qu'un simple organisme professionnel (l'OPCI, Office professionnel du cinéma). En 1936, sur la base d'un rapport des Finances, on envisage de lui donner des attributions d'ordre régalien.

Depuis bientôt 70 ans, le CNC représente ce lieu singulier où le monde des professionnels du cinéma, puis de l'audiovisuel, tous deux marqués par un esprit corporatiste fort, cohabitent avec les pouvoirs publics.

Ce rappel historique est nécessaire pour comprendre les perspectives et les enjeux en matière de politique culturelle, particulièrement dans le monde du cinéma, de la télévision et de l'internet. Contrairement à la plupart des autres établissements publics, le CNC

possède une double dimension : il est à la fois une direction d'administration centrale et un établissement doté de l'autonomie financière.

La particularité du mécanisme de financement de l'ensemble des filières cinéma et audiovisuel peut se résumer de cette manière : l'aval (la diffusion dans les salles) finance l'amont (création, production).

Les taxes prélevées par le CNC atteignent depuis quelques années des montants exceptionnels. La fréquentation cinématographique record en 2011 (plus de 210 millions de spectateurs) mais surtout les taxes provenant des FAI (fournisseurs d'accès à internet), aussi distributeurs de services audiovisuels, ont permis au budget du CNC de dépasser les 800 millions d'euros.

**Razzia sur le grisbi : les gouvernements successifs rejouent les Tontons flingueurs**

Résultat : entre 2011 et 2014, ce sont 310 millions d'euros qui ont été « siphonnés »

CGT-Culture  
Permanence nationale  
61, rue de Richelieu  
75002 PARIS  
01 40 15 51 70  
cgt-culture@culture.gouv.fr  
<http://www.cgt-culture.fr>

n°2  
Juin 2014



du CNC vers le budget général de l'État. La préparation du budget 2015 n'oublie pas le CNC : cette fois, l'exécutif pourrait y aller encore plus fort en ponctionnant 100, voire 200 millions sur le fonds de roulement mettant ainsi en danger la pérennité des missions du CNC à moyen terme !

La CGT-Culture revendique que soit maintenu et adapté ce mode de financement original aujourd'hui menacé. A l'arrivée prochaine de l'offre vidéo par abonnement de l'américain Netflix en France s'ajoute le risque de fragilisation des financements publics orchestré par l'État français lui-même : un comble pour un pays qui défend l'exception culturelle !

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES POURQUOI VOTER, POURQUOI SE PRESENTER SUR LES LISTES

**L**e 4 décembre prochain, 5 millions d'agents de la Fonction publique voteront le même jour dont 24.000 au ministère de la Culture.

Les agents voteront pour le comité technique ministériel (CTM), leur comité technique de proximité (CT), leur commission administrative paritaire (CAP) pour les fonctionnaires et commission consultative paritaire (CCP) pour les contractuels. D'autres instances également seront définies au regard des résultats des élections aux CT : les comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), le comité national d'action sociale (CNAS) et autres commissions (secours, prêts, logements, cantines, formation...).

Par ailleurs, les nouvelles modalités de vote – à savoir majoritairement sur listes nominatives - entraînent une désignation de nombreux candidats pour les différentes instances (entre 6 et 30 sièges à pourvoir par instance) avant la date du scrutin.

Dans quelques mois, les agents s'interrogeront légitimement sur l'enjeu de ce vote. Pour nous cette question se pose d'ores et déjà pour constituer les listes.

Faire entendre la voix des agents au travers les instances, porter leurs revendications

Depuis les accords de Bercy de 2008, les enjeux de la négociation se sont élargis à de nombreux domaines : rémunération et pouvoir d'achat, conditions et organisation du travail, déroulement des carrières et promotion professionnelle, action sociale et protection sociale, hygiène, sécurité et santé au travail, insertion sociale professionnelle des personnes handicapées, égalité professionnelle femmes/hommes.

Des accords peuvent désormais être signés et sont déclarés valides si au moins 50% des organisations syndicales représentatives ont signé. La signature – ou la non signature – de la CGT pour des accords est donc un enjeu fondamental. On voit en effet

trop souvent – sous couvert d'idéologie réformiste qui se prétend moderne – des reculs sociaux dont les premières victimes sont les travailleurs.

La CGT se doit donc d'être la plus présente et la plus puissante possible pour peser sur les décisions qui impactent le monde du travail. En défendant les intérêts individuels et collectifs des agents, mais aussi les missions, la CGT se veut force de propositions, de revendications et d'actions.

La CGT prône un service public de qualité répondant aux besoins des citoyens, dans de bonnes conditions de travail et de rémunération des agents, ainsi que la création de postes pour répondre aux besoins de la population.

La Culture doit être accessible à tous, être un lieu d'échanges et de rencontres, de réflexion, d'épanouissement, d'émancipation. Le travail a pour nous cette même ambition d'épanouissement et d'émancipation. Pour cela, il doit retrouver du sens - non pas répondre à des objectifs de rentabilité - mais répondre aux besoins de nos concitoyens. Les agents, les citoyens, ne doivent pas être spectateurs de décisions qui les concernent directement. Ils doivent pouvoir agir, décider, influencer sur ce qui engage leur travail au quotidien. Cela passe par le collectif de travail, dans les instances, là où les décisions sont prises. En prenant part aux instances représentatives, c'est la parole des agents qui est portée. Bref, ce sont leurs revendications et le travail réel qui s'invitent à se faire entendre auprès des décideurs. C'est pourquoi la CGT doit pouvoir présenter des listes le plus largement possible.

## 2020 : ODYSSEE DE L'ESPACE ... TERRITORIAL

**N**otre chef de l'État, comme tant d'autres avant lui, tente frénétiquement d'activer une réforme territoriale de grande ampleur. Comme tous ses prédécesseurs, il se casse les dents sur les hégémonies locales de tous bords, peu enclines à céder un pouce de leurs prérogatives. Effrayé par cette élite frondeuse, il reporte à 2020, autant dire aux calendes, la suppression annoncée des Conseils généraux et autres baronnies, retournant son dépit vers les « lampistes ». La division des régions, ça c'est pour maintenant, car il faut bien occuper l'espace temps, satisfaire les exigences européennes et faire de sacro-saintes économies face à cette crise qui n'en finit pas de finir. Pour ce faire, quoi de mieux, encore une fois que de partir à la chasse au fonctionnaire, sport collectif ayant pour vertus majeures d'apaiser les fâchés et faire taire les fâcheux.

Pour les Directions régionales des affaires culturelles, ces petites parties d'échec entre amis se traduisent en championnat de bowling,

l'ensemble des personnels jouant le rôle de la quille. Après avoir encore rendu discrètement un nombre non négligeable de postes vacants et donc perdus, les directeurs régionaux, comme leurs ancêtres au nom de la RGPP, se voient propulsés avec la MPTAM dans un nouveau maelström de réorganisations avec pour mot d'ordre : « mutualisez les tâches, chassez le doublon et abandonnez les missions non prioritaires ». C'est dans cet esprit que les chefs de services et autres encadrants sont fermement invités à aller faire à grand frais une piqûre de rappel de « management », au cas où les personnels auraient le mauvais goût de souffrir de cette nouvelle secousse ou pire encore de renâcler

Avec un personnel réduit et éreinté, des budgets anorexiques, la moitié des missions abandonnées et des régions divisées par 2, le « bras armé du ministère en région » prendra d'ici peu des allures de pince à sucre.

Mais ne désespérons surtout pas, l'exemple vient toujours d'en haut. Si les trépignements de colère du gratin politique ont fait reculer à 2020 les projets gouvernementaux le concernant, il n'y a pas de raison pour qu'à notre tour nous ne mettions pas en pratique leur méthode pour conserver non pas nos prérogatives, mais nos emplois et nos missions au service des citoyens, ce qui est nettement plus légitime dans une démocratie digne de ce nom.

## MUSEE D'ORSAY-ORANGERIE : MENACES SUR LES EMPLOIS

**A** lors que l'objectif-cible de réductions d'emplois fixé par le gouvernement dans le cadre de la MAP (modernisation de l'action publique) est de - 2 % pour les ministères non prioritaires comme la Culture, le taux de réduction des emplois aux musées d'Orsay-Orangerie pourrait atteindre le double : - 4 %, ce que dénonce vigoureusement la CGT.

4 %, c'est le taux de postes vacants, non réalisés en 2013 (comme en 2012), seuil que l'administration serait tentée de prendre comme base prévisionnelle de performance pour 2014, en rabaissant 19 postes de titulaires (sur 437 en T2).

Plusieurs facteurs contribuent à ce que des postes de titulaires ne soient durablement pas pourvus : pour l'établissement public, c'est la faute à l'administration centrale, mais cet argument est un peu court ; chacun sait - notamment en interne - que le statut de fonctionnaire y est très décrié par une Direction de l'EP-M'O qui revendique une « liberté du recrutement » et la gestion directe de l'intégralité des personnels. En conséquence, les avis de vacance publiés de titulaires, ouverts aux contractuels, donnent presque toujours lieu au recrutement d'un agent contractuel, dont l'arrivée en fonction est annoncée officieusement avant même l'expiration du délai d'un mois de publicité du poste.

Bien des candidatures de titulaires sont écartées car elles « ne correspondent pas aux besoins du poste », quitte à ce que le poste demeure vacant in fine, et que la mission ne soit plus assurée.

Pour des raisons aisément compréhensibles, le statut de contractuel n'est pas pour autant toujours facile à vivre : le taux de rotation (turn over) est élevé dans certains secteurs, comme la conservation, où se succèdent sur des contrats à durée déterminée de 3 ans des agents qui rendent leur tablier et démissionnent au bout d'une période allant de 2 mois à un an après leur prise de poste.

Aux ressources humaines, sur une équipe de 16 personnes, on dénombre 11 départs en mobilité ces trois dernières années, soit presque les ¾ de l'équipe.

En fréquence et/ou en volume, le taux de rotation est alarmant dans certains secteurs de l'établissement, comme alerte la CGT en CHSCT.

La pratique se banalise de primo-recrutements discrétionnaires sur profil, sans publication d'avis de vacance de poste, ni fiche de poste, ni information du comité technique : 5 contrats sous plafond d'emploi d'établissement ont été affectés à des fonctions nouvellement créées d'adjoints de chefs de service. La Direction signale en revanche « un déficit chronique d'agents de la filière accueil-surveillance-magasinerie » (espaces muséographiques, vente-réservation, information, intervention, magasin) : en effet, les départs - retraite, décès... - n'y sont pas remplacés. Seules les mutations au musée Picasso sont compensées... en partie par mobilité interne.

## Rémunération Carrière



*Cette rubrique doit permettre de faire connaître la situation des carrières et des rémunérations de tous les personnels du ministère quel que soit leur statut et filière et de porter auprès de tous les revendications de la CGT pour améliorer les carrières, les salaires et les régimes indemnitaires.*

## FOCUS SUR LA FILIERE ACCUEIL-SURVEILLANCE ET MAGASINAGE (ASM)

### Quelques chiffres

La filière Accueil Surveillance Magasinage (ASM) comptait, en 2012, 4062 agents titulaires répartis comme suit : 3114 adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage (ATSM) de catégorie C, 728 techniciens des services culturels (TSC) de catégorie B et 220 ingénieurs des services culturels (ISC) de catégorie A. A ces titulaires, il faut également ajouter les contractuels





saisonniers ou occasionnels, présents dans les établissements publics. Il s'agit le plus souvent de précaires recrutés « illégalement » à temps incomplet sur de réels besoins permanents. Les agents de la filière ASM sont majoritairement affectés dans les musées, les monuments et aux archives. Mais on en trouve également dans les établissements d'enseignement supérieur et les services déconcentrés.

## Les missions

**Les ATSM** ont pour mission l'accueil du public. Ils sont chargés de la sécurité de jour comme de nuit et de la protection des personnes, des biens. Ils peuvent se voir confier des tâches d'encadrement intermédiaire. Ils peuvent être chargés de l'entretien courant des locaux. Aux archives, ils assurent les opérations de rangement, de communication et de réintégration des documents et concourent à leur conservation. Dans les musées et monuments historiques, ils peuvent assurer la conduite des visites commentées. Dans les établissements d'enseignement supérieur, ils assurent la surveillance des ateliers, des salles de cours, des galeries et des bibliothèques.

**Les TSC** exercent les missions d'encadrement ou de médiation culturelle. Dans la spécialité « maintenance », ils élaborent les marchés, veillent au bon fonctionnement des installations et du matériel. Pour la spécialité « bâtiments de France », ils secondent les ISC ou les AUE (architecte urbaniste de l'État) dans leurs missions.

**Les ISC**, dans la spécialité « services culturels », conçoivent et mettent en œuvre l'accueil et la sécurité dans les établissements. Ils ont en charge la conception des politiques des publics. Ils exercent l'encadrement supérieur des équipes chargées de l'accueil du public. Dans la spécialité « patrimoine » ils participent à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur le patrimoine public (travaux).

## Particularité de la filière au Ministère de la Culture

Selon les établissements ou services dans lesquels ils sont affectés, les agents peuvent exercer leur missions de manière très différente. Ainsi, dans les musées, les ATSM exercent essentiellement des missions de surveillance et d'accueil du public, même si des évolutions sont en cours. Dans les monuments historiques, l'aspect « médiation culturelle » est bien plus mis en avant car de nombreux agents élaborent et conduisent les visites commentées gratuites à destination du public. Aux archives, il s'agit majoritairement - mais non exclusivement - de tâches de magasinage. Dans les écoles, il peut s'agir de tâches d'accueil, de manutention, voire de maintenance.

La filière ASM se caractérise donc par une grande variété des tâches, permise par des textes réglementaires somme toute assez laconiques quant à la définition des missions. Dans le contexte

du Ministère de la Culture, cela s'est traduit par un véritable enrichissement des tâches des agents. Malheureusement, ces dernières années on constate également une tendance à la polyvalence, parfois extrême, dont l'unique but est de pallier le sous-effectif de la filière, avec un fort risque de dégradation des conditions de travail des agents.

## Parlons carrière, parlons salaires !

Le plan de repyramidage de la filière, mis en place il y a une dizaine d'années, avait pour objectif de rééquilibrer la répartition des agents dans les 3 catégories (A, B et C). En effet, de nombreux agents exerçaient de fait des missions de catégorie supérieure. Malheureusement, le bilan de cette opération est des plus mitigé car elle n'a pas permis de modifier durablement la structure de la filière. Aujourd'hui encore, 77% des agents de la filière ASM sont classés en catégorie C, 18% en B et seulement un peu plus de 5% en A. Les agents de la catégorie C sont évidemment les plus mal lotis, avec une grille de salaires très limitée et dans laquelle l'évolution à l'ancienneté permet aux agents d'être tout juste au-dessus du SMIC. En outre, il s'agit d'un corps à quatre grades ce qui freine considérablement l'évolution de carrière. Ainsi, au sein même du corps des ATSM, 72% des agents sont classés aux échelles 3 et 4, c'est à dire aux deux grades les plus bas !

## Pyramidage du corps des Adjoints Techniques de Surveillance et de Magasinage

Cat C	Nbre d'agents	%
Échelle 6	271	8,70%
Échelle 5	573	18,40%
Échelle 4	1680	53,90%
Échelle 3	590	18,90%

Source : bilan de gestion 2013

Pour le corps des TSC, la problématique est sensiblement la même à la différence qu'il s'agit d'un corps à trois grades. Avec le repyramidage, la classe normale a vu affluer de nombreux ATSM reclassés dans le premier grade de la catégorie B. Ainsi, 66,4 % des agents du corps sont en classe normale ce qui bloque les possibilités de promotion, notamment des agents les plus anciens et freine le déroulement de carrière de tous les agents du corps. Même mécanique pour les ISC, avec corps à deux grades cette fois (82% des agents du corps en classe normale) mais pour lequel nous manquons encore de recul, car il s'agit d'un corps relativement « jeune ».

Les possibilités d'évolution sont d'autant plus limitées que le taux de promotion au Ministère de la Culture, et dans la filière ASM en particulier, est un des plus bas de la fonction publique ! A titre d'exemple : Le délai moyen d'attente pour

bénéficier d'une promotion de grade dans le corps des ATSM varie entre trois et huit ans. Sur 151 TSC promouvables au grade de classe supérieure, seuls 13 ont été promus en 2012. Chez les ISC en 2012, seuls 4 agents ont bénéficié d'une promotion de grade.

En octobre dernier, la Ministre s'est déclarée prête à revoir les décrets statutaires des agents de la filière ASM. La CGT-Culture entend donc demander l'ouverture de négociation dans les plus brefs délais afin de porter les revendications des agents de la filière :

Création de postes pour répondre aux besoins de l'accueil, de la sécurité et de la sûreté

- Nouveau plan de repyramidage autorisant de nombreuses promotions de corps de C en B et de B en A
- Refonte des grilles de salaires, prioritairement pour la catégorie C
- Reconnaissance statutaire des missions de médiation culturelle
- Généralisation des corps à deux grades
- Amélioration du taux de promotion pour permettre un véritable déroulement de carrière

l'évaluation des cadres en charge du DUERP. Enfin, il réaffirme la responsabilité juridique en matière de santé et de sécurité de l'employeur public.

### Restons vigilants

Si nous saluons la volonté politique de cet accord, que la CGT, a signé, nous devons rester vigilants. Depuis la circulaire du 18 mai 2010 l'obligation d'évaluation et la prévention des risques professionnels, y compris des risques psychosociaux, ont largement été rappelées à nos employeurs publics et encore dernièrement par le secrétaire général du Ministère aux différents responsables d'établissements. Or, c'est entre 2010 et aujourd'hui que notre ministère enregistre le plus de situations à risque psychosocial.

Un paramètre peut nuire à cet accord et à la qualité tant attendue : l'absence de moyens organisationnels et humains octroyés aux responsables en charge du plan de prévention, comme aux acteurs de la prévention et au CHSCT.

Un autre facteur doit être pris en considération : l'absence de culture de la prévention. L'existence du risque psychosocial et sa durée de vie dans les services ne sont que l'aveu de l'échec d'une sois-disant politique de la prévention.

Pour la CGT-Culture, la revendication reste là même : risquer sa vie au travail n'a pas sa place dans les structures. Pour la CGT-Culture, cet accord doit nous ramener ou nous maintenir au plus près des agents pour comprendre leur condition de travail et répondre à leurs besoins.

Pour la CGT-Culture, les modèles managériaux qui sont vendus à nos encadrants doivent être bannis. Il nous faut construire d'autres modèles d'organisations du travail.

## Santé et Travail



### RISQUES PSYCHOSOCIAUX : LES LOIS S'ETOFFENT, LES RPS NOUS ETOUFFENT.

**D**epuis l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique, des textes réglementaires sont venus étoffer les missions, les moyens et les attributions des CHSCT.

Le 22 octobre 2013 la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) s'est engagée par un accord-cadre dans une nouvelle phase : la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique. Cet accord est offensif et ambitieux. D'abord, au regard du nombre d'agents concernés (5 millions), ensuite par les axes et des mesures qui y sont inscrits, enfin par les échéances qui y sont fixées. Tous les employeurs publics doivent initier, en 2014, puis réaliser et achever, à l'horizon de 2015, le plan d'évaluation et de prévention des RPS. Pour ce faire ils disposeront d'outils méthodologiques et devront engager des formations initiales et continues (en 2014), dont deux jours pour les membres des CHSCT. Cet accord insiste également sur l'implication des personnels. Il précise enfin que l'existence et la qualité du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) seront prises en compte dans





## Dossier....Dossier .... Dossier....

### La culture réduit la voilure de ses EPA dérogatoires

On ne le sait que trop, la loi 84-16 (Titre II du statut général, versant État) prévoit plusieurs possibilités de déroger à la règle de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires. L'une d'entre elles concerne les établissements publics à caractère administratif qui, « *en raison du caractère particulier de leurs missions* », peuvent être autorisés à recruter des agents contractuels sur une part, voire la totalité de leurs emplois permanents. Au terme de l'article 3 - 2<sup>e</sup> de la loi, la liste de ces EPA dérogatoires - ainsi qu'on les nomme couramment - est fixée par décret en Conseil d'Etat (le décret 84-38), pris après avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État.

Pour encadrée qu'elle soit, cette procédure n'a pas empêché pléthore d'abus et de dérives ; la fonction publique elle-même en convient désormais. Entre 1985 et 2011, ladite liste a été modifiée, et considérablement allongée, pas moins de 41 fois ! On relève par exemple que 55 établissements étaient inscrits sur la liste fin 1998 et représentaient (hors organismes de sécurité sociale et culture) au minimum 32 000 agents selon la DGAFP, soit plus du double qu'en 1984 !... la liste ne comportait alors que 18 établissements. Aujourd'hui, on en dénombre encore une quarantaine.

#### Elles ont le dos large, les « missions particulières »...

Lors des négociations de l'accord de mars 2011 sur « la sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels de la fonction publique », la CGT avait obtenu qu'un réexamen de la portée et du bien-fondé des dérogations consenties aux EPA inscrits sur le décret-liste 84-38 soit engagé. Une mission interministérielle fut ensuite chargée par le gouvernement d'éclairer et documenter la question.

Produit conjointement par l'inspection générale de l'administration, le conseil général économique et financier et l'inspection générale des affaires sociales, le rapport remis à l'issue de la mission, en août 2012, comporte nombre d'appréciations cinglantes telles « *la dérogation constitue trop souvent une solution, sinon de confort, tout au moins de facilité* », ou encore « *la justification par les missions particulières exercées, seule mentionnée par le statut général, recouvre en réalité d'autres motifs : volonté d'échange avec le privé, autonomie de gestion, compétences spécifiques requises, ancienneté du système contractuel dans l'organisme. Il est apparu en outre qu'une série d'autres justifications tenait aux avantages supposés du mode de gestion des contractuels par rapport à celui des fonctionnaires* ».

Le rapport pointe également du doigt un autre procédé encore plus radical pour soustraire les établissements à l'obligation de recruter des fonctionnaires : « *A compter de la fin des années 1990, compte tenu des difficultés croissantes rencontrées pour obtenir une inscription sur le décret-liste du fait de l'hostilité des organisations syndicales, de la doctrine considérée « stricte » de la DGAFP ou de décisions du juge administratif, des dispositions législatives spécifiques sont venues autoriser des EPA à déroger totalement ou partiellement au principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires (...)* ». Pour indication, on en recense environ 25. « (...) Ces dérogations sont désormais particulièrement nombreuses dans le domaine de la santé, des affaires sociales, de la culture et de l'environnement. Presque toutes ces dispositions ont été adoptées en cours de débat parlementaire et n'ont pas été soumises à l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État. » Pour la CGT, il y a là aussi nombre de dérogations qu'il conviendrait d'abroger, quand bien même le protocole du 31 mars 2011 n'évoque que les EPA du décret-liste.

#### A la Culture, les EPA dérogatoires on en connaît un rayon...

Rassemblant 20 000 agents, moins de 1% des effectifs de la fonction publique de l'État (EPA nationaux inclus), le ministère de la Culture concentre aujourd'hui 9 EPA dérogatoires, soit 14 % du total.

- ▶ 7 sont inscrits sur le décret-liste 84-38 : le Centre Pompidou, le Centre de monuments nationaux, le Musée du Quai Branly, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, le Musée Rodin, le Château de Versailles, l'OPPIC (opérateur des projets immobiliers de la culture), couvrant environ 2000 emplois relevant du régime dérogatoire ;
- ▶ 2 sont dérogatoires par la loi : le Centre national du cinéma et l'INRAP (archéologie préventive), représentant presque 3000 emplois dérogatoires.

Comme l'a par exemple souligné la mission interministérielle à propos du décret-liste, il n'existe aucune cohérence de doctrine s'agissant de « l'activité musée » puisque coexistent plusieurs EPA dérogatoires à côté

## Dossier....Dossier .... Dossier....

de nombreux autres musées employant essentiellement des fonctionnaires. « Dans le périmètre relevant du ministère de la culture, de nombreux cas de dérogations globales ou quasi globales paraissent justifiées essentiellement par un simple souhait d'autonomie : Centre Pompidou, Centre des monuments nationaux, Musée du Quai Branly (...) il est très difficile de comprendre en quoi les fonctions exercées diffèrent et encore plus difficile de déterminer en quoi elles justifient une dérogation ». Ajoutons par ailleurs que sur la totalité des 7 EPA Culture du décret-liste, l'immense majorité des emplois et missions correspondent, comme l'admet le ministère, à des corps de fonctionnaires existants.

Afin, que soient enfin levées ces dérogations exorbitantes, la CGT-Culture n'a plus rien lâché depuis la signature du protocole du 31 mars 2011. Elle en a même fait l'une de ses priorités dès ses premiers contacts avec la Ministre Aurélie Filippetti puisque la loi Sauvadet (issue du protocole du 31 mars 2011) prévoit que la titularisation est également ouverte jusqu'en mars 2016 aux agents occupant un emploi d'un EPA figurant sur le décret-liste, dont l'inscription sur cette liste viendrait à être supprimée durant ce délai.

### Dans le discours ministériel, enfin du changement !

La pression et les solides arguments de la CGT finissent par porter leurs fruits. Le 1<sup>er</sup> février 2013, devant l'ensemble des dirigeants des établissements publics, la Ministre déclare : «notre ministère, avec 60 % de contractuels, est un cas à part dans le paysage de la fonction publique (...) parce qu'il regroupe une grande partie des établissements dits sur « décret-liste », il est au cœur des discussions (...) nous avons un objectif clair et conforme aux principes posés par le ministère de la fonction publique : ne réserver les dérogations qu'aux seuls établissements qui en ont réellement besoin, aux seuls emplois réellement nécessaires.» Peu après, son cabinet indique aux organisations syndicales qu'aucun des 7 EPA concernés n'échappera à un réexamen, à l'emploi près, des dérogations jusqu'ici accordées. Instruction leur est donnée de partir d'une « feuille blanche » et de ne retenir uniquement, pour les dérogations qu'ils souhaitent voir maintenues, que les emplois obéissant cumulativement à 3 critères : les emplois requérant des qualifications particulières, correspondant à des missions spécifiques, non dévolues à des corps de fonctionnaires. En novembre, le cabinet promet que les demandes des 7 EPA seront mises sur la table début janvier afin d'être discutées avec les syndicats au niveau ministériel, et non établissement par établissement.

### Il ne reste plus qu'à passer aux actes...

Les remontées des 7 EPA ont bien été transmises, dans le délai annoncé, aux organisations syndicales. Au prisme des 3 critères imposés, ceux-ci consentiraient d'eux-mêmes à remettre dans le droit commun, au global, les 2/3 de leurs emplois dérogatoires. Si du tri reste encore à faire, il s'agit là, indéniablement, d'une avancée très significative. Ce sont autant de postes et de fonctions pour lesquels, à l'avenir, ces EPA ne pourront plus se soustraire à l'emploi de fonctionnaires.

Le cabinet d'Aurélie Filippetti doit à présent, conformément à ses engagements, se concerter avec les syndicats sur l'étendue des propositions des 7 établissements, comme sur le volume des examens professionnels et des concours de titularisation à programmer consécutivement aux dérogations qui seront supprimées. Il a d'ores et déjà assuré qu'il porterait devant la fonction publique, la demande d'une révision intégrale, pour ce qui le concerne, du décret-liste 84-38 en ne le limitant qu'au strict minimum. Il solliciterait en outre, s'agissant de la titularisation ouverte aux personnels de ces EPA, une « rallonge » du délai de 4 ans prévu par la loi Sauvadet (courant jusqu'en mars 2016), déjà à moitié consommé ! Enfin, après d'âpres échanges, le ministère aurait finalement renoncé à titulariser les ayant-droits sur le budget propre des EPA, comme il en avait initialement la délirante intention.

Les mois qui suivent nous diront comment ces engagements ministériels seront concrètement suivis d'effets.

Et il reste toujours d'actualité, pour la CGT, de procéder au même exercice sur les 2 EPA rendus dérogatoires par la loi, le CNC et l'INRAP. Les archéologues, en particulier, en ont fait l'un de leurs principaux chevaux de bataille.

**Dernière minute** : Au Comité technique ministériel du 27 juin, Aurélie Filippetti a annoncé que la levée des dérogations ne concernerait plus que 700 emplois sur 2000. **Inacceptable**. La CGT-Culture fait le nécessaire avec l'UGFF-CGT auprès du ministre de la Fonction publique pour que les engagements pris sur la levée totale des dérogations concerne les 2000 emplois initialement prévus.



## Nos Droits



### LES ASA, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le décret 82-447 du 28 mai 1982 et sa circulaire d'application (n°1487) du 18 novembre 1982 sont les textes de référence qui fixent et encadrent les conditions d'exercice du droit syndical dans la fonction publique. Ils concernent aussi bien les locaux syndicaux que les réunions syndicales, la distribution de tracts, les cotisations syndicales ou - sujet qui nous intéresse plus particulièrement ici - les autorisations spéciales d'absence.

Le décret prévoit que : « Des autorisations spéciales d'absence sont accordées, sous réserve des nécessités du service, aux représentants des organisations syndicales [...] ». Il existe plusieurs types d'autorisations spéciales d'absence appelées couramment « ASA », « convocations » ou parfois « mandats ». Certaines sont accordées par l'administration, d'autres délivrées par les organisations syndicales :

**ASA 13** : l'article 13 accorde 10 jours d'absence par an aux syndiqués pour participer aux congrès syndicaux ou à toute réunion d'organisme directeur d'un syndicat. Ce nombre de jours est doublé pour les adhérents dont le syndicat est représenté au conseil commun de la fonction publique (ce qui est le cas de la CGT). Les autorisations d'absence peuvent également être fractionnées en demi-journée.

**ASA14** : les syndicats nationaux disposent également d'un contingent global de jours, calculés et répartis entre les différentes organisations syndicales, en fonction de leur représentativité. Ces journées peuvent être accordées, en plus des ASA 13, par la CGT-Culture.

**ASA 15** : l'administration accorde également des autorisations d'absence, au titre de l'article 15, lorsqu'elle convoque les représentants syndicaux à siéger dans les instances représentatives du Ministère, de ses établissements publics ou encore à de simples réunions ou groupes de travail. La durée de cette autorisation d'absence comprend les délais de route, la durée prévisible de la réunion et un temps égal pour permettre aux représentants de préparer cette réunion et d'en faire le compte rendu.

Concernant les CHSCT, une circulaire ministérielle propre à la Culture est venue renforcer le droit des représentants des personnels en leur accordant du temps supplémentaire pour préparer les réunions ainsi que des jours de décharge en plus pour les secrétaires de CHSCT.

**Les ASA 16 ou décharges d'activité de service** : au titre de l'article 16, les organisations syndicales disposent également d'un certain nombre d'agents « détachés ». C'est ce que l'on appelle couramment les « permanents syndicaux », bien qu'ils ne le soient pas toujours. Comme on n'est pas permanent à vie, il est possible de réintégrer son poste ou un poste équivalent à tout moment.

### ACTION SOCIALE : PRETS ET SECOURS

L'article 9 de la loi de 1983 donne une définition de l'action sociale dans la Fonction publique : l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

L'ensemble des revendications de la CGT-Culture concernant l'action sociale est en constante évolution pour s'adapter au plus près aux évolutions de la société et aux besoins et difficultés rencontrés par les agents. Nous ne traiterons ici que des commissions de secours et de la commission de prêts.

La **Commission de prêts** réunie une fois par mois par la CESF (conseillère en économie sociale et familiale de l'AAS, l'association sociale, culturelle et culturelle du Ministère) est composée d'un représentant par organisation syndicale (OS) et du président de l'association, ou son représentant, avec la voix consultative du chef du Bureau de l'action sociale. Le prêt social, à différencier d'un prêt à la consommation, pallie des difficultés financières et sociales.

Principe : sur présentation anonyme du dossier de l'agent par la CESF, un prêt jusqu'à 2000€ à taux zéro et remboursable sur 36 mois au plus par prélèvement sur salaire est accordé.

Les ayants-droits : tous les agents, contractuels et vacataires en activité du ministère de la culture, quelle que soit leur affectation (Etat, EPA). **Contacts** : AAS, CESF, 182 rue St Honoré, 75001 Paris

La CGT-Culture continue à travailler à l'évolution des critères, montant et durée des prêts, la suppression des frais de dossiers, le rallongement de la durée de remboursement, la suppression du délai de 3 mois entre 2 prêts, le dépassement du plafond, si celui-ci se justifie. La CGT-Culture a obtenu l'extension de la commission de prêts à TOUS les agents du ministère, titulaires et non titulaires, quelle que soit leur affectation.

La **Commission de secours** du Bureau des affaires sociales du Ministère se réunit 1 fois par mois. Elle est composée d'un représentant par OS représentée

au CT ministériel et un représentant par direction générale du ministère.

La demande de secours, aide financière non remboursable, d'un montant maximum de 2000€ est instruite dans la plus stricte confidentialité par les assistantes sociales du ministère et présentée anonymement en commission.

Les ayants droits : tous les agents d'Etat et les contractuels du Ministère à l'exception des contractuels d'établissement. C'est à l'établissement public de créer sa propre commission de secours, ou, pour certains petits établissements, de seulement régler le secours après instruction du dossier par la commission de secours du ministère. Cependant certains établissements s'en exonèrent ou bien instituent un montant en deçà de celui de 2000€ voté par le Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Contact : *Assistants sociaux du ministère* : 01.40.15.87.65, 182 rue St Honoré 75033 cedex 01

La CGT-Culture revendique, dans un souci d'équité de traitement, l'harmonisation des politiques sociales dans tout le ministère pour tous les agents, quels que soient leur affectation et statut.

la gêne occasionnée » par l'absence des œuvres majeures dans les salles, parties en voyage moyennant contrepartie financière, cela « monte en puissance » trop fortement et démontre que le service public n'est plus tout à fait la priorité des établissements nationaux.

Il y a un point particulier sur lequel les opérateurs et leurs tutelles se rejoignent, c'est quand il s'agit de fermer les yeux sur les entorses à l'éthique de la Fonction publique, à la neutralité de l'État et à la primauté de l'intérêt général : pour preuve l'absence de contrôle sur l'origine plus d'une fois douteuse des sommes versées en « mécénats » pour alimenter les fonds « propres » de nos musées et monuments nationaux.

L'exemple le plus récent – mais il y en a bien d'autres – est le cas du milliardaire coréen Ahae, photographe dilettante qui, moyennant des chèques substantiels, a pu voir ses œuvres exposées en 2012 aux Tuileries gérées par le musée du Louvre, et au château de Versailles en 2013. Il est le mécène unique de la rénovation du bosquet du Théâtre-d'eau à Versailles, mécène d'une nouvelle exposition de ses œuvres et d'un concert de gala au château de Compiègne cet été 2014, il est aussi à l'honneur de la première exposition de la Philharmonie de Paris pour son inauguration en 2015. L'ennui, c'est que ce même Ahae est aussi propriétaire du navire Sewol qui a fait naufrage le 16 avril 2014 au large de la Corée du Sud, où ont péri 300 victimes ; il est impliqué dans les désordres d'une secte et recherché par la police, mais demeure introuvable. Interrogé par la CGT au CT ministériel du 21 mai dernier sur l'affaire Ahae, le cabinet de la ministre prétend « ne pas être au courant ».

L'État doit-il accepter l'argent d'où qu'il vienne ? A cette question, le ministère ne répond pas. L'argent n'a pas d'odeur, et encore moins en temps de crise ! Comme en témoigne son silence épais sur les rapports dénonçant les conditions de travail épouvantables – et parfois mortelles - des ouvriers sur le chantier du musée Louvre Abu Dhabi.

## Débats



### MARCHANDISER ET PRIVATISER LE PATRIMOINE : TOUJOURS PLUS, MAIS A QUEL PRIX ?

**D**ans les lettres de mission qu'elle leur a adressées, Aurélie Filippetti, ministre socialiste de la Culture, incite les présidents d'établissements culturels à « poursuivre l'accroissement des ressources propres, accroître le rayonnement international [par l'itinérance des œuvres] » : en clair, à actionner tous les leviers pour maximiser le cash ! Augmenter les tarifs, louer les œuvres des collections françaises en les faisant voyager à travers le monde à leurs risques et périls, louer les espaces patrimoniaux à des tiers privés pour des sauteries, y compris dans les heures d'ouverture au public des établissements... Ce gouvernement, de gauche, est néanmoins résolu à passer à la vitesse supérieure du credo néo-libéral de gestion culturelle par la rentabilité financière. Concurrence, parts de marché, optimisation des profits sont les maîtres mots des musées et des monuments, fleurons du tourisme.

Réduire les horaires d'ouverture et les espaces ouverts au public (les « clients ») pour faire place à de l'événementiel médiatique chic – plus ou moins en rapport avec l'art ou la culture -, s'excuser « de

### Solidarité ... international



### MONDIAL DE FOOT AU BRÉSIL : LA FRONDE SOCIALE EN FINALE

**L'**ouverture de la coupe du monde de football au Brésil, le jeudi 12 juin 2014, aura été placée sous le double signe de la protestation sociale et de la dénonciation des dérives du sport business. Le football, sport populaire s'il en est, est assurément devenu une redoutable pompe à fric. C'est

la  
cgt  
Culture



aussi, Mondial oblige, un levier médiatique considérable que les travailleurs brésiliens et la jeunesse ne se sont pas privés d'actionner. Voilà en effet plusieurs mois que des mouvements de grève et des manifestations de masse agitent le Brésil. Ces luttes remarquables lèvent le voile sur la réalité sociale d'un pays dont le développement économique, si souvent vanté, ne parvient pas à masquer des inégalités criantes et qui prennent des formes toujours plus brutales dans un certain nombre de secteurs d'activité.

Si la situation des travailleurs de la construction, victimes de conditions de travail inhumaines, a pu faire la une de l'actualité dans le contexte du chantier des stades, on ne compte plus les grèves qui viennent percuter le discours officiel et les propos scandaleux de certains dirigeants du football international. Industrie, construction, services et secteur publics, monde agricole... : les revendications se multiplient. Les oubliés de la croissance sont bien décidés à faire usage de la caisse de résonance que constitue la coupe du monde pour créer un rapport de forces gagnant et imposer, a minima, une autre répartition des richesses que le libéralisme triomphant tend à englober au profit de quelques-uns.

Tout ceci ressemble à s'y méprendre à une lame de fond qui bouscule la société brésilienne. Et la menace se fait si pressante que le pouvoir a, comme souvent, brandi l'arme de la répression. Pour preuve, cette décision de justice déclarant illégale la grève des employés du métro de Sao Paulo à quelques jours du match d'ouverture et alors que de violents affrontements opposaient les forces de l'ordre aux grévistes.

La fronde des travailleurs et des paysans brésiliens et de toute une génération indignée et révoltée par l'obscénité des injustices et des corruptions nous invite à réfléchir sur la mondialisation, sur la perpétuation de l'exploitation capitaliste, et sur les valeurs internationalistes et de solidarité qui sont les nôtres.

Telle une équipe soudée, bien mieux animée par la fraternité que par l'appât du gain, nous avons tout intérêt à nous tenir informés de l'engagement et de l'investissement de nos camarades de par le monde. Nous pouvons réellement et concrètement contribuer à notre niveau et pour notre part à l'effort confédéral de construction d'un syndicalisme international. C'est naturellement tout le sens de la renaissance de cette rubrique dans notre journal commun.

## BREVES .... BREVES .... BREVES ...

### Je marche pour la Culture

D'aucuns se souviennent encore probablement du mouvement « Culture en danger » qui s'était fédéré en son temps contre les politiques de Nicolas Sarkozy : les coupes budgétaires, les suppressions d'emplois, déjà, et les restructurations grand format en mode RGPP.

En ce printemps 2014, changement oblige, artistes, créateurs, professionnels du spectacle et de la culture, syndicats ouvriers et organisations professionnelles doivent remettre le couvert pour faire obstacle à des mesures qui rappellent étrangement la panoplie destructrice des libéraux d'avant. L'austérité sert de grand métronome. Il faudrait de nouveau et plus encore aujourd'hui qu'hier diminuer les dépenses publiques, mettre la culture au pas, en berne, lui couper les vivres et la voix. Mais le monde de la culture, si souvent investi, toujours prompt à parler de progrès, de transformation et à oser le foisonnement des idées et l'éclosion de ces rêves ne l'entend pas de cette oreille là. Cette fois, cela s'appelle « Je marche pour la Culture ». Cela se passe dès maintenant et certainement durant l'été où la question centrale du statut des intermittents nous prépare des festivals animés. On y est. On y sera. Et dans cette unité réaffirmée, nous sommes forts.

### Belle victoire des agents Contre la précarité au CMN au bout de 7 jours de grève

Le 21 mai, nous avons signé un protocole d'accord « portant sur les conditions d'accès au contrat à durée indéterminée des personnels recrutés sur des besoins occasionnels et saisonniers ».

C'est la victoire des agents et de leur lutte déterminée. Alors que les discussions entamées avec l'administration du CMN après la journée de grève du 6 février n'avançaient pas, alors que les agents attendaient parfois depuis plusieurs années que leur situation soit régularisée, c'est bien la grève reconductible initiée en mai par les agents précaires et suivie par tous leurs collègues qui a permis d'aboutir. Victoire après 7 jours de grève.

Signeront un CDI le 1er juillet 2014 les agents qui : ont travaillé 1000 heures en 2013, même s'ils n'ont été recrutés que depuis 2013,

ont au moins 18 mois cumulés d'ancienneté et un cumul de 2400 heures, même s'ils n'ont pas réuni les 1000 heures en 2013,

En outre le CMN s'engage avec le Ministère de la Culture à des discussions spécifiques pour mettre en place un processus de titularisation des agents qui auront été CDIés.

Nous saluons la lutte de celles et ceux qui ont reconduit la grève. La lutte paie ! Une caisse de solidarité a été lancée. Vous pouvez adresser vos dons au SNMH-CGT au 61, rue de Richelieu, 75002 Paris.

### Pour une manif', c'était une manif'!

L'esplanade de l'Ecole Militaire à Paris s'est remplie au fur et à mesure que les cars et les trains venus de toute la France déversaient leurs passagers. Entre 20 et 25000 manifestants étaient là pour crier leurs revendications.

Rien que pour notre UCR (union confédérale des retraités), plus d'une centaine de cars deux trains, en tout des milliers de retraités qui avaient préparé cette

**BREVES .... BREVES .... BREVES ... BREVES... BREVES...**

manifestation- sans doute la plus importante des 20 dernières années- pour exiger la levée immédiate du gel de la revalorisation et le rattrapage depuis janvier, sans compter les 300 € qui figurent dans leurs repères revendicatifs. Et comme c'était une manifestation qui regroupait 9 organisations syndicales et 3 associations, c'est vous dire le nombre...

Le financement du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement doit être absolument pris en charge par la Sécurité Sociale au travers du versement des cotisations sociales, et non par un impôt versé à la caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA).

Après un pique-nique géant, les rangs serrés des manifestants, leurs banderoles, affirmaient tout cela, et demandaient aussi des services publics de qualité. Ces retraités qui par leur travail ont construit la richesse de la France veulent pouvoir vivre leur retraite dans la dignité. Non, on n'est pas un « nanti » quand on touche 1200 € par mois !

Pendant que les manifestants se groupaient sur la Place, j'ai vu arriver plusieurs membres du Bureau national de la CGT-Culture qui se joignaient à notre manifestation et le camion de l'UD de Paris était animé par d'autres. Cela prouve que la bataille des retraités est bien prise en charge par notre Union et rejoint celle des actifs pour une autre répartition des richesses. Merci, Camarades !

**TOUS ENSEMBLE, ACTIFS-RETRAITÉS,  
LUTTONS POUR UNE RETRAITE  
HEUREUSE**

**Contrat de performance : la BNF sous le sceau de l'austérité**

Le deuxième contrat de performance 2014-2016 signé avec le Ministère de la culture et malgré un titre ronflant « Confiance, partage, innovation » enfonce un peu plus la BNF dans une logique d'austérité.

Celui-ci se résume dans son architecture générale à un ensemble de mesures restrictives visant d'une part à répondre aux baisses continues de subvention et d'autre part à trouver des financements privés compensant les pertes évoquées plus haut.

De 2010 à 2013, la BNF a subi une baisse des subventions de l'État de 10 millions d'euros et une saignée en termes d'effectifs, avec pas moins de 179 ETPT en moins.

Ces restrictions ont obligé l'administration à s'attaquer à la fois aux fonctions supports (administration, informatique, maintenance) mais aussi au « cœur de métier » (acquisitions, catalogage, conservation),

Le 2<sup>e</sup> contrat de performance accentue cette tendance désastreuse, source d'inquiétude sur le devenir de l'établissement, avec, dans le cadre de la maîtrise des dépenses, des attaques en règles contre les missions traditionnelles (dépôt légal, conservation) et une recherche accrue de ressources propres (commercialisation des collections numérisées),

Nous dénonçons ce contrat de performance et ses objectifs, comme nous l'avions fait pour le précédent, car il est contraire à l'esprit du service public et aux missions de la BNF. Nous alertons depuis de nombreuses années sur la contradiction à engager de nouveaux projets avec des budgets et des effectifs en diminution. Les engagements de ce contrat se feront par une productivité accrue des agents au détriment de la qualité et des conditions de travail.

**Souffrance au travail ou les secrétariats mécaniques**

L'évolution des métiers du secrétariat n'a pas été prise en compte. De nouvelles compétences sont requises et le fossé se creuse entre tâches et reconnaissances sociale, administrative et salariale : d'où notre combat pour la revalorisation de la filière administrative. De moins en moins de tâches de secrétariat proprement dites et de plus en plus des missions mécaniques : les agents perdent le contact humain.

Le tissu des transmissions de connaissance et de compétence se résume à se saouler d'ordres et contre-ordres de courriels explosés. On commande par le virtuel mais les travaux deviennent domestiques.

Les nouveaux logiciels pullulent et cachent l'incroyable multiplicité de techniques à assimiler et de surcharges de travail : des outils qui changent les conditions de travail sans aucune concertation avec les instances appropriées (chsc), invisibles dans les fiches de poste.

Les secrétariats participent ainsi à la modernisation de l'État dans leur repli vers des tâches ingrates et multiples, sans évolution de carrière et dans le refus de voir redéfinir leurs missions. Nous avons fait saisir l'IGAC pour qu'elle conduise une inspection.

Enfin, des secrétariats sont commis d'office « points de ressources humaines de proximité » sans que l'administration ne prenne jamais en compte les responsabilités nouvelles qui incombent à cette fonction.

**Mobilier National, Manufactures nationales de Tapisseries, Tapis et dentelles, un lieu éternel de création**

Depuis plus de 400 ans la tradition perdure. De formidables outils au service du patrimoine et de la création contemporaine, héritiers du garde-meuble de la couronne et maintenant de la République et de ses prestigieuses manufactures de tissage. Malgré tout cela, les politiques ne cessent de porter des attaques sur les budgets, les effectifs et tentent de faire évoluer les missions. Les agents et la CGT ne veulent pas prendre le train de la commercialisation, du mécénat (qui permet de belles ristournes fiscales et offre une virginité à des grandes entreprises internationales...), et de toute forme de recherche de fonds propres.

La lutte continue pour un service public culturel de qualité, afin de servir l'intérêt général, de préserver, enrichir les collections et contribuer à la création contemporaine, tout en maintenant et transmettant les savoir-faire.



**Ministère de la Culture et de la Communication**  
CGT FSU SUD

**Lettre ouverte à Aurélie FILIPPETTI**

Madame la Ministre,

La victoire de l'extrême droite en France le 25 mai 2014 aux élections européennes, qui intervient après une percée très significative aux municipales, jette une lumière crue sur la crise profonde que traversent notre société et nos institutions.

Les motivations de ce vote sont assurément multiples et complexes à analyser. Nos organisations syndicales considèrent néanmoins que la politique conduite depuis deux ans par le gouvernement auquel vous appartenez est explicitement en cause. Les promesses, oubliées, et les engagements, trahis, ont en effet fait place très rapidement à une politique que n'aurait pas désavouée la précédente majorité, notamment par un arsenal de mesures d'austérité et de réduction des moyens des services publics.

Le ministère de la culture si souvent attaqué par vos prédécesseurs est encore aujourd'hui sous le coup de décisions injustes, absurdes et irresponsables au regard de son rôle éminent quant au développement de la culture dans toute sa diversité et ses potentialités sur l'ensemble du territoire national.

Dans ces moments si difficiles, nous sommes plus que jamais déterminés à nous battre pour des politiques culturelles fondées sur le socle des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité.

Or nous ne connaissons que trop bien le sort fait à la culture par l'extrême droite et par les mouvements réactionnaires. Aussi, rien ne serait plus dommageable que de prendre cet événement à la légère et de n'en tirer d'autres conséquences que de poursuivre la même politique austéraitre et régressive, alors que la situation appelle un changement de cap immédiat et résolu dans la politique économique et sociale du gouvernement.

Dans cette urgence, vous avez une responsabilité toute particulière compte tenu du poste qui est le vôtre et du rôle que doit jouer la politique culturelle pour « faire société ».

Il vous appartient de préserver toutes les capacités d'intervention du ministère et de ses Directions régionales des affaires culturelles dans les territoires en faisant la clarté sur les conséquences du 3<sup>ème</sup> acte de la décentralisation, de la métropolisation et des projets de réforme de l'administration territoriale de la République ainsi que de l'organisation de ses collectivités.

Vous devez intervenir pour que cessent les réductions de crédits budgétaires, les suppressions d'emplois, la poursuite - sous la dénomination de Modernisation de l'Action Publique (MAP) - de la RGPP dont vous savez combien elle a été préjudiciable aux politiques culturelles et à ceux qui les font vivre.

Ceci ne vous exonère en rien, en tant que membre du gouvernement, de vos responsabilités face à la dégradation du pouvoir d'achat, des conditions de vie et de travail des agents publics, et aux effets des mesures du pacte dit « de responsabilité » dans la détérioration de la protection sociale dans toutes ses dimensions.

Devant la gravité de cette situation, à laquelle nous ne pouvons pas croire que vous soyez indifférente, nos organisations syndicales vous demandent une audience.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos meilleures salutations.

Paris, le 30 mai 2014

**CGT-Culture ..... Adhérez ..... Rehadérez ....**

**sur le site [www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr)  
rubrique «Adhésion»**

**Vous trouverez dans cette rubrique les modalités ainsi que toutes les informations liées à votre (future) adhésion à la CGT-Culture.**